



AVIS 60-2005 : Projet d'arrêté royal relatif à la déclaration d'abattage, à l'enregistrement et à la validation des données obtenues lors de la déclaration à l'abattoir et au registre informatisé (dossier Sci Com 2005/77)

Le Comité scientifique de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire ;
considérant la discussion au cours de la séance plénière du 9 décembre 2005; émet l'avis
suivant :

Le Comité scientifique de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire a pris
connaissance du projet d'arrêté royal relatif à la déclaration d'abattage, à l'enregistrement et
à la validation des données obtenues lors de la déclaration à l'abattoir et au registre
informatisé. Ce projet d'arrêté concerne principalement le traitement électronique des
données relatives à la traçabilité dans un registre informatisé, également appelé Beltrace.

Le Comité scientifique approuve le contenu du projet d'arrêté royal.

Pour le Comité scientifique,
Le Président,
Prof. Dr. Ir. André Huyghebaert
Bruxelles, le 12 décembre 2005.